



Demande de conge parental apres mon conge maternite

Par **ROY**, le **07/06/2012** à **15:46**

Bonjour,

JE SUIS EN CONGÉ MATERNITÉ JE VIENS DE FAIRE UNE DEMANDE DE CONGÉ PARENTAL A 80%.

JE DEMANDE MON MERCREDI, MON CHEF ME DIT QUE ÇA VA ÊTRE DURE ? JE LUI DIS QUE JE SUIS D ACCORD DE VENIR CERTAINS MERCREDI POUR L'ARRANGER ET DE RÉCUPÉRER UN JOUR EN CONTRE PARTIE QUAND ÇA BLOQUERA COMME PENDANT LES VACANCES..

IL ME DIT QU'IL DOIT VOIR SI IL A LE DROIT DE METTRE UNE CLAUSE SUR LE CONTRAT DE CONGÉ PARENTAL POUR ME PROTÉGER SUR MON TEMPS DE ROUTE POUR ALLER AU TRAVAIL.

EST CE POSSIBLE ???

Par **pat76**, le **07/06/2012** à **17:32**

Bonjour

Que veut dire votre employeur par une clause dans votre contrat pour vous protéger sur votre temps de route?

Vous devez vous déplacer fréquemment pour votre travail?